

MASQUES DE SOUDEUR PAROS

MASQUE DE SOUDEUR PAROS

DESCRIPTIF TECHNIQUE PRODUIT :

- Masque adapté aux travaux de soudage TIG/MMA/MAG/MIG.
- Protège en permanence des UV/IR. Couleurs naturelles, qualité ultra-HD.
- Ajustement en continu.
- Réglage externe de la sensibilité et du délai de retour à l'état clair.
- Réglage DIN 9 à 13.
- Temps de réaction clair à sombre : 1/30000 s.
- Temps de réaction sombre à clair : 0,1-1 s.
- Champs de vision : 92 x 42 mm.
- 2 Écrans inclus : externe et interne remplaçables.
- Alimentation : solaire et piles lithium (CR2450) inclus.

ASPECTS NORMATIFS :

Conforme à la norme EN 166 et EN 175. Filtre conforme à la norme EN 379.

La norme EN 166 est commune à toutes les lunettes de protection.

La norme EN 175 porte spécifiquement sur l'équipement de protection (solidité, isolation électrique, stabilité thermique et physiologique).

La norme EN 379 spécifie les exigences relatives aux qualités optiques et à la plage de protection des filtres actifs (cellules à commutation automatique) lors de l'observation par l'opérateur du processus de soudage. Tous les filtres actifs possèdent une protection permanente contre les UV et le IR, généralement à 15 mais pouvant aller jusqu'à 16.



Code	Désignation
288 661	Masque de soudeur PAROS noir

INFORMATIONS DIVERSES ET CONSEILS :

Compatible avec le pack composé d'un écran intérieur et d'un écran extérieur de rechange en polycarbonate, écrans conformes à la norme EN 166 :

Code	Désignation	Dimensions (mm)
288 668	Écran de garde intérieur et extérieur PAROS	93.2 x 42.7 (intérieur) et 116 x 90 (extérieur)



Depuis 2005, la Marque Legallais s'engage à vos côtés dans vos projets et vos chantiers. En signant de son propre nom des produits sur lesquels notre entreprise s'engage en termes de qualité et de responsabilité sociétale, nous vous offrons un engagement fort et notre assurance de sélectionner pour vous les meilleurs produits.

En savoir plus sur: www.legallais.com/la-marque-legallais

Mise-à-jour : 24/03/2022

CA3133E-20/01/21